Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202610-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°0506202610

Séance du 05 juin 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
Présents : 11
Exprimés : 8

Date de la convocation : 01/06/2026
Date d'affichage :

Le 05 juin 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Fanny THOS, 1ère adjointe

Etaient présents : THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves
Etaient absents : DALMAT Pierre, LOZAC'H Claude, DUBOURG Claude
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Désignation du référent pour l'association D2**

Monsieur le Maire quitte la séance à 20h23 ainsi que Claude DUBOURG, il donne la présidence à Madame Fanny THOS, 1ère adjointe.

Madame la 1ère adjointe explique à l'assemblée avoir reçu en mairie un courriel de l'association D2, demandant au conseil municipal de nommer un référent pour leur association qui serait convié aux différentes réunions.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :
- Jean-Yves LEBRAS

Fait à Lohuec, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

La 1ère adjointe,

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

La 1ère adjointe,
Fanny THOS